

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 01 FEVRIER
à VINGT HEURES TRENTE :

PRESENTS :

Mr CHEVALLIER MAMES François - Mr STEVANCE Elie – Mr ALARD André – Mme MORAL Alessandra – Mr BORREL Michel – Mme ESQUER Valérie – Mr PERRON Thierry – Mr AUBIN Gilles – Mme BAVAY Carol – Mr TOUCHARD François – Mme PHILIPPE Magali

ABSENT :

Mme VANESON Jocelyne pouvoir Mme BAVAY Carol
Melle LEPAGE Annick pouvoir Mme PHILIPPE Magali
Mr CHARRIAL Didier

Le Procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'Unanimité des présents.

Secrétaire de séance : M. Michel BORREL

En entrée de séance, Monsieur CHEVALLIER-MAMES François, Maire, demande à rattacher le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention DETR 2016

Le conseil municipal donne son accord.

1/CENTRE DE GESTION 77 : ASSURANCE GROUPE

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements qui le souhaitent une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurance des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics

Vu le Code des Marchés Publics

Vu l'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 17 septembre 2015 ayant fait vœu d'une mission facultative consistant à assister les collectivités et établissements souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci et ayant chargé son Président de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements publics du département.

DECIDE :

Article 1er :

La commune autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1^{er} janvier 2017**
- Régime du contrat : **Capitalisation**
- Risques garantis pour la collectivité :

Employant des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : **TOUS RISQUES**

Employant **jusqu'à 29 agents** titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : **TOUS RISQUES**

Article 2 :

Charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit

Article 3 :

La commune autorise le Maire à signer les conventions résultant du mandat donné.

2/DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Le Maire informe que les taux d'imposition de la C.C.Y.A en 2016 seront très fortement réduits.

La reconduction de la démarche décidée en 2015 visant à compenser la baisse des impôts de de la communauté de communes de l'Yerres à l'Ancoeur par une hausse équivalente des impôts communaux est posée. Il convient, en effet, de faire face au transfert de charges qui en découlent.

Au terme du débat, le conseil municipal retient cette orientation.

La commission finance se réunira courant mars dès que les données fiscales seront disponibles.

3/STATIONNEMENT DANS LES RUES DE COURTOMER :

Le maire propose qu'une réflexion sur le stationnement des véhicules dans la rue de Verdun soit engagée.

Il serait peut être judicieux d'autoriser un stationnement des véhicules sur la chaussée avec marquage au sol, ce qui permettrait une réduction sensible de la vitesse sur cette voie et laisserait libre les trottoirs, notamment pour les enfants qui sont, aujourd'hui, contraints de marcher sur la route du fait de l'encombrement des trottoirs par le stationnement

Après débat, les conseillers municipaux souhaitent élargir la réflexion sur le stationnement des véhicules sur l'ensemble des rues de la commune.

4/ COMPTE 6232 « FÊTES ET CEREMONIE » : DELIBERATION DE PRINCIPE

Le maire informe le conseil municipal que le Trésorier de guignes demande à notre commune de prendre une délibération de principe qui fixera les caractéristiques des dépenses imputées sur **l'article 6232 « fêtes et cérémonies »** suite à de nombreux arrêts de la Chambre Régionale des Comptes engageant la responsabilité du comptable sur les dépenses mandatées à cet article qui actuellement ne dispose pas de délibération.

Monsieur le maire propose que soient prises en charge, au compte 6232 « fêtes et cérémonies », les dépenses suivantes :

L'ensemble des biens, services, produits alimentaires ayant trait au fêtes et cérémonies tels que :

- Les diverses prestations servies lors des inaugurations et cérémonies officielles, des repas des anciens, fête foraine, du 8 mai et du 11 novembre ;
- Les frais de repas de goûter, buffets, cocktails, apéritifs ;
- Les sapins de Noël, jouets et cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
- Le règlement des factures des troupes de spectacles et manifestations culturelles ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter l'ensemble des dépenses évoqué ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget

5/ POINT SUR LES SYNDICATS :

SMIVOM : Appel d'offre pour les travaux de la piscine

SI COLLEGE DE MORMANT : prévision de travaux de rénovation du parking du collège.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

Prochain conseil municipal : lundi 21 mars et lundi 11 avril 2016 à 20h30

7/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2016

Monsieur le Maire rappelle que la création d'un city stade a déjà fait l'objet de discussions au sein du conseil municipal et au sein du conseil syndical des écoles de Bernay-Vilbert et Courtomer. Cet équipement sera installé sur l'un des deux terrains de tennis situé en face de l'école La Pierre Couvée à Courtomer. Il sera à la disposition de l'école élémentaire pour les activités sportives de plein air et sera également à la disposition pour les Temps d'Activités Périscolaires et de l'ALSH gérés par le SIEBVC. En dehors de ces périodes, il sera à la disposition du public, puisque cet équipement a vocation à être un lieu ouvert et accessible pour la pratique de nombreux sports.

Le Maire demande au conseil municipal son accord afin de présenter, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une demande de subvention concernant ce projet de création d'un city stade à Courtomer.

Le montant hors taxes des travaux est estimé à 62 825 €, soit 75 390 € ttc.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette demande de subvention et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'Ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.